



DELIBERATION N° 1

L'an deux mil dix-huit le seize juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 10 juillet 2018

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C. ORDONNES, JD BONNOME, S. PUYO, G. ELGART, C. DUFOUR, J. DARRIGADE, MA THEBAUD, C.DUPIN, A. VALOT, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.LOUSTALET, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration :

G. MOSCHETTI (procuration à J.BONNOME), JM BAGNERES-PEDEBOSCQ (pouvoir à A.VALOT), AM BARTHE (pouvoir à C.DUFOUR), UA DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), F.MARTINEZ (pouvoir à J.DUBOURDIEU), C.MARTIN (pouvoir à JP CRESPO), MJ ESPIAUBE (pouvoir à C.LOUSTALET)

Membre excusée ne prenant pas part au vote : M.LORDON

Absente : Aude LECHEVALLIER

Secrétaire de séance : JD BONNOME

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, indique qu'une procédure de mise en concurrence selon la procédure adaptée (article 27 du décret du 25 mars 2016) a été organisée dans le cadre des travaux d'urgence de la Salle Apollo (Complexe Paul Vaillant Couturier).

La présente consultation (avis d'appel public à la concurrence paru dans le journal Sud-Ouest du 13 juin 2018) a porté sur sept lots :

- lot n° 1 : peinture extérieure/intérieure
- lot n° 2 : gros oeuvre
- lot n° 3 : charpente/zinguerie
- lot n° 4 : plâtrerie/ faux plafonds
- lot n° 5 : plomberie/chauffage/ventilation
- lot n° 6 : électricité
- lot n° 7 : menuiserie extérieure

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 20
Votants : 27
Pour : 27
Contre : /
Abstention : /

Objet :
Travaux d'urgence à la salle Apollo (complexe Paul Vaillant Couturier)

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Après analyse des offres par le bureau d'étude AHTM, maître d'œuvre, il ressort qu'au vu des critères de jugement des offres, les entreprises retenues sont les suivantes :

- . Lot n° 1 : entreprise Crestein pour un montant de 64 086,21 € HT soit 76 903,45 € TTC
- . Lot n° 2 : entreprise Toffolo pour un montant de 40 008,57 € HT soit 48 010,28 € TTC
- . Lot n° 3 : entreprise Garat pour un montant de 72 568,55 € HT soit 87 082,26 € TTC
- . Lot n° 4 : entreprise Goyty Jean pour un montant de 9 392,98 € HT soit 11 271,58 € TTC
- . Lot n° 5 : entreprise Spie Sud-Ouest pour un montant de 51 000,00 € HT soit 61 200,00 € TTC
- . Lot n° 6 : entreprise Etchart Energie pour un montant de 13 973,23 € HT soit 16 767,88 € TTC
- . Lot n° 7 : entreprise Lordon pour un montant de 22 246,35 € HT soit 26 695,62 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés précités et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Le Conseil Municipal,

. attribue les marchés comme suit :

- . Lot n° 1 : entreprise Crestein pour un montant de 64 086,21 € HT soit 76 903,45 € TTC
- . Lot n° 2 : entreprise Toffolo pour un montant de 40 008,57 € HT soit 48 010,28 € TTC
- . Lot n° 3 : entreprise Garat pour un montant de 72 568,55 € HT soit 87 082,26 € TTC
- . Lot n° 4 : entreprise Goyty Jean pour un montant de 9 392,98 € HT soit 11 271,58€ TTC
- . Lot n° 5 : entreprise Spie Sud-Ouest pour un montant de 51 000,00 € HT soit 61 200,00 € TTC
- . Lot n° 6 : entreprise Etchart Energie pour un montant de 13 973,23 € HT soit 16 767,88 € TTC
- . Lot n° 7 : entreprise Lordon pour un montant de 22 246,35 € HT soit 26 695,62 € TTC

. autorise Monsieur le Maire à signer lesdits marchés avec chaque représentant des entreprises précitées.

. dit que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice 2018.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 17 juillet 2018

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/07/2018

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/07/2018

